

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉALABLE À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU COURS D'EAU DE LA BIGANDE ET D'UNE ZONE HUMIDE ASSOCIÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, À LA DEMANDE DE LA SARL PARET LOUZE

Il sera procédé à la consultation parallélisée dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par la SARL PARET LOUZE **du lundi 21 septembre 2026 à 14h au lundi 21 décembre 2026 à 16h**, soit pour une durée de trois mois :

- consultation administrative des services contributeurs
- consultation des services, organismes et instances dont l'avis est requis réglementairement
- consultation des collectivités territoriales
- consultation du public

La consultation fait suite à la réforme de l'autorisation environnementale, à l'article 4 de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, au Décret n°2024-742 du 6 juillet 2024 portant diverses dispositions d'application de la loi industrie verte et de simplification en matière d'environnement.

Ce projet relève d'une évaluation environnementale et le dossier a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale.

Le siège de la consultation est fixé en mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf, ouverte au public le lundi de 14h à 16h, les mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h, les mercredi et jeudi de 8h30 à 12h.

Le dossier papier ainsi que le registre à feuillets non mobiles paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf pendant toute la durée de la consultation.

Le dossier, version numérique, sera consultable sur le site internet dédié :

<https://www.democratie-active.fr/consultation-labigande/>

et sur le site internet des services de l'État dans la Loire :

https://www.loire.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques/Autorisation_environnementale

Monsieur Fabrice FRAPPA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon.

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Monsieur Pierre-Yvon PARET, ainsi que les réponses aux questions techniques posées, en écrivant à l'adresse mail dédiée indiquée ci-dessous ou sur le registre dématérialisé ; les questions techniques et les réponses seront visibles par l'ensemble des usagers sur le registre dématérialisé.

Le public pourra rencontrer le porteur de projet et formuler ses observations et questions lors des **2 réunions publiques** organisées à la salle d'honneur de la mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf, 66 grande rue (42520), les :

- **mardi 29 septembre 2026 de 18h à 20h30 (réunion d'ouverture)**
- **mercredi 9 décembre 2026 de 18h à 20h30 (réunion de clôture)**

Des observations pourront être également déposées selon les modalités suivantes :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/consultation-labigande/>
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : consultation-labigande@democratie-active.fr
- dans le registre version papier ouvert en mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- par courrier simple adressé à la mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf, avec la mention "À l'attention de M. Fabrice FRAPPA, commissaire enquêteur" et la précision de l'objet de la consultation ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur en mairie de Saint-Pierre-de-Boeuf les :

- **mercredi 21 octobre 2026 de 9h à 12h**
- **vendredi 6 novembre 2026 de 14h à 17h**

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de la consultation, soit **avant le lundi 21 décembre 2026 à 16h**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'État dans la Loire.

Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation, dans la mairie pré-citée ou en préfecture.

Le Préfet de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser l'autorisation ci-dessus sollicitée.